

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 54	<i>Membres en fonction :</i> 54	<i>Membres présents :</i> 40	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 12	<i>Absent(s) :</i> 2	<i>Pouvoir(s) :</i> 3
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 26 avril 2022

Vote(s) pour : 43

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 2 mai 2022,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

### Point n°2022-05-02-BD-23 :

**Acquisition d'un bien immobilier sis 2 rue de la Houblonnière à Metz.**

Rapporteur : Madame Anne-Marie LINDEN

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, en date du 13 janvier 2022, estimant le bien sis 2 rue de la Houblonnière à Metz à hauteur de 313 000 € HT,

VU le courrier en date du 2 mars 2022 par lequel Monsieur et Madame TISSIER, propriétaires du bien précité, acceptent de le céder à Metz Métropole sur la base de l'estimation des services de l'Etat,

VU les crédits votés au Budget Primitif 2022 de Metz Métropole dans le cadre de cette acquisition, CONSIDERANT les nuisances subies par Monsieur et Madame TISSIER du fait de l'exploitation de la déchèterie « La Houblonnière » sise à proximité immédiate de leur habitation et leur volonté de vendre cette propriété,

CONSIDERANT l'importance de permettre une exploitation durable et la réalisation d'un projet d'extension de la déchèterie de Metz-Nord,

DECIDE de donner son accord à l'acquisition, au prix de 313 000 € HT, de la maison d'habitation sise 2 rue de la Houblonnière à Metz, correspondant à la parcelle cadastrée section HM n° 36 d'une contenance de 05a 64ca et appartenant aux époux TISSIER,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant, et à régler les frais d'honoraires et de publication correspondants.

Pour extrait conforme  
Metz, le 3 mai 2022  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 2 RUE DE LA HOUBLONNIERE A METZ

PARCELLE CADASTREE SECTION HM N°36



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20220502-2022-05-DB23-DE

**Numéro de l'acte :** 2022-05-DB23  
**Date de décision :** lundi 2 mai 2022  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Acquisition d'un bien immobilier sis 2 rue de la Houblonnière à Metz  
**Classification :** 3.1 - Acquisitions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 05/05/2022  
**Numéro AR :** 057-200039865-20220502-2022-05-DB23-DE  
**Document principal :** 99\_DE-23.pdf

#### Historique :

05/05/22 14:11	En cours de création	
05/05/22 14:12	En préparation	Catherine DELLES
05/05/22 14:51	Reçu	Catherine DELLES
05/05/22 14:52	En cours de transmission	
05/05/22 14:55	Transmis en Préfecture	
05/05/22 15:07	Accusé de réception reçu	